

Rapport d'activité 2018
du Centre Exception handicap
Bibliothèque nationale de France

À l'attention de :

Monsieur Franck Riester,

Ministre de la Culture

Madame Sophie Cluzel,

Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées

Présentation

Par le décret n°2009-131 du 6 février 2009 puis la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016, la Bibliothèque nationale de France a reçu la mission d'organiser la conservation et la mise à disposition, d'une part, des fichiers numériques sources d'œuvres imprimées déposées par les éditeurs, et d'autre part, des fichiers de documents adaptés sous forme numérique par les organismes mettant en œuvre l'exception en faveur des personnes atteintes d'un handicap. Pour répondre à cette mission, elle a mis en service en juin 2010 une « Plateforme de Transfert des Ouvrages Numériques », accessible via l'application PLATON (<http://exceptionhandicap.bnf.fr>).

Conformément aux articles L 122-5-1 et R 122-21 du Code de la propriété intellectuelle, ce rapport présente l'activité et les conditions de dépôt par les éditeurs et de mise à disposition sur la plateforme PLATON des fichiers sources ayant servi à l'édition d'œuvres imprimées ou numériques. Il dresse également un bilan de la conservation et de la mise à disposition des fichiers adaptés déposés sur PLATON par tous les organismes habilités.



Sommaire

Présentation	2 -
Sommaire	3 -
1. Synthèse des faits marquants en 2018	5 -
1.1. Suivi de la mise en œuvre des modifications induites par la loi LCAP	5
Evolutions de la plateforme mises en production en 2018.....	5
Premier bilan de la mise en œuvre de la loi LCAP sur PLATON.....	5
Réalizations en cours.....	7
1.2. Renouvellement des habilitations dans le nouveau cadre légal	7
1.3. Suite de la mission interministérielle sur l'édition adaptée.....	8
Préconisation sur la sélection des fichiers adaptés	8
Préconisation « 300 bibliothèques publiques habilitées ».....	9
1.4. Rentrée littéraire 2018.....	9
1.5. Les chiffres clés de PLATON pour 2018.....	10
2. Les demandes de fichiers éditeur et leur dépôt	11 -
2.1. Accroissement du nombre de demandes	11
Accroissement du nombre de demandes formulées par les organismes.....	11
Accroissement du nombre de demandes transmises aux éditeurs	12
Demandes de livres hors scolaire.....	13
Demande de livres scolaires et parascolaires.....	14
2.2. Les dépôts de fichiers éditeurs sur PLATON	14
Répartition des dépôts	14
Le dépôt des livres scolaires.....	15
Délai de dépôt	15
Délai de livraison des livres (hors livre scolaires).....	16
Délai de livraison des livres scolaires.....	17
Les formats livrés sur PLATON par les éditeurs.....	18
2.3. La Presse	20
Les demandes de fichiers éditeurs par fascicules.....	20

Les abonnements	21
3. Les adaptations réalisées par les organismes : déclaration, dépôt et récupération des fichiers adaptés sur PLATON	22 -
3.1. Les adaptations déclarées sur PLATON.....	22
Type d'adaptations déclarées sur PLATON	23
3.2. La mutualisation des fichiers adaptés sur PLATON.....	25
Volumétrie des adaptations déposées	25
Typologie documentaire	25
Les formats déposés	25
3.3. La récupération des fichiers adaptés.....	25
4. Perspectives.....	26 -
4.1. Suites de la mise en œuvre des évolutions législatives	26
4.2. Communication autour de la mise en place des nouveaux services et accompagnement des utilisateurs	26
4.3. Poursuite des échanges avec les utilisateurs	27

1. Synthèse des faits marquants en 2018

1.1. Suivi de la mise en œuvre des modifications induites par la loi LCAP

Évolutions de la plateforme mises en production en 2018

Pour répondre au nouveau cadre légal, la plateforme PLATON a connu **trois évolutions majeures** en 2018 :

- Le développement de fonctionnalités permettant **l'ouverture de la plateforme aux organismes inscrits**, qui n'avaient pas accès à PLATON dans l'ancien cadre légal (seuls les organismes agréés y avaient accès).
- **L'accueil à l'unité** (par un dépôt sous forme d'*upload* sur la plateforme PLATON) **des adaptations numériques de livres** ou de livres scolaires réalisées par tous les organismes, inscrits et agréés, à partir des fichiers éditeurs ou non. Pour répondre aux besoins des organismes qui fournissent manuels scolaires et cahiers d'exercices aux élèves et mutualiser ainsi le travail d'adaptation, **le dépôt des adaptations de livres scolaires sur PLATON peut se faire de manière incomplète** (au chapitre par exemple) au fur et à mesure de la réalisation de l'adaptation, tout au long de l'année scolaire.
- **Le téléchargement à l'unité** (depuis l'interface de PLATON) **des adaptations** déposées par l'ensemble des organismes habilités.

Premier bilan de la mise en œuvre de la loi LCAP sur PLATON

La loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine¹ a été promulguée le 7 juillet 2016 et le décret d'application du 28 février 2017² est entré en vigueur le 1^{er} mars 2017.

Le tableau ci-dessous récapitule les différentes modifications légales ayant conduit à des développements informatiques de la plateforme PLATON, et leur mise en service effective :

¹https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/7/7/2016-925/jo/article_33

²<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/2/27/2017-253/jo/texte>

Modification légale	Application sur PLATON	Date de mise en service de la nouvelle fonctionnalité
Le délai de dépôt des fichiers sources par les éditeurs est désormais de 45 jours.	Modification des paramètres de rappel automatique, désormais à 23 et 43 jours après la formulation de la demande.	Effectif au 1 ^{er} mars 2017
Les organismes agréés ont la possibilité de demander le fichier source d'un ouvrage numérique.	Un éditeur n'est sollicité qu'une fois s'il a déjà déposé pour ce titre un fichier source dans un format adaptable. L'organisme peut récupérer rapidement le fichier si une demande a déjà été faite sur le même titre avec un autre EAN. Un lien est fait sur PLATON par le Centre Exception handicap entre les éditions numériques et imprimées.	Effectif au 1 ^{er} mars 2017
Les éditeurs ont l'obligation de déposer les fichiers des manuels scolaires dès leur parution, sans demande préalable des organismes.	Intégration automatique des fichiers grâce au nommage de ceux-ci et à la recherche de métadonnées bibliographiques dans l'Extranet du dépôt légal de la BnF.	Effectif au 1 ^{er} mars 2017
Les organismes inscrits ont accès à PLATON pour y déposer les adaptations qu'ils ont réalisées et pour pouvoir y récupérer les adaptations mutualisées.	Création d'un nouveau portail « organismes inscrits ».	Effectif au 12 février 2018
Les organismes déposent leurs adaptations numériques.	Modification du référentiel des adaptations de PLATON pour intégrer la notion d'adaptation numérique et d'adaptation imprimée.	Effectif au 12 février 2018
Modification légale	Application sur PLATON	Date de mise en service de

		la nouvelle fonctionnalité
Les organismes inscrits et agréés déposent sur PLATON leurs adaptations de livres ou de livres scolaires.	Possibilité de déposer à l'unité une adaptation, en intégralité pour un ouvrage hors scolaire, ou partiellement pour un ouvrage scolaire.	Effectif au 1 ^{er} février 2018
Les organismes inscrits et agréés ont accès aux fichiers adaptés mutualisés.	Téléchargement à l'unité sur PLATON des fichiers adaptés.	Effectif au 1 ^{er} octobre 2018
La réalisation d'adaptation n'est possible que s'il n'existe pas de fichier identique dans le commerce.	Possibilité d'inactiver l'accès à un fichier par l'administrateur BnF.	Effectif au 1 ^{er} octobre 2018

Réalisations en cours

La possibilité de déposer **par flux** les adaptations réalisées est en cours de développement pour faciliter le dépôt par les organismes réalisant le plus d'adaptations.

Pour répondre à la demande, notamment des bibliothèques, sur la visibilité des adaptations disponibles sur PLATON, une interface publique **de consultation de la liste des fichiers adaptés téléchargeables** sur PLATON est en cours de développement.

La mise en production de ces évolutions est prévue à la fin du **premier semestre 2019**.

1.2. Renouvellement des habilitations dans le nouveau cadre légal

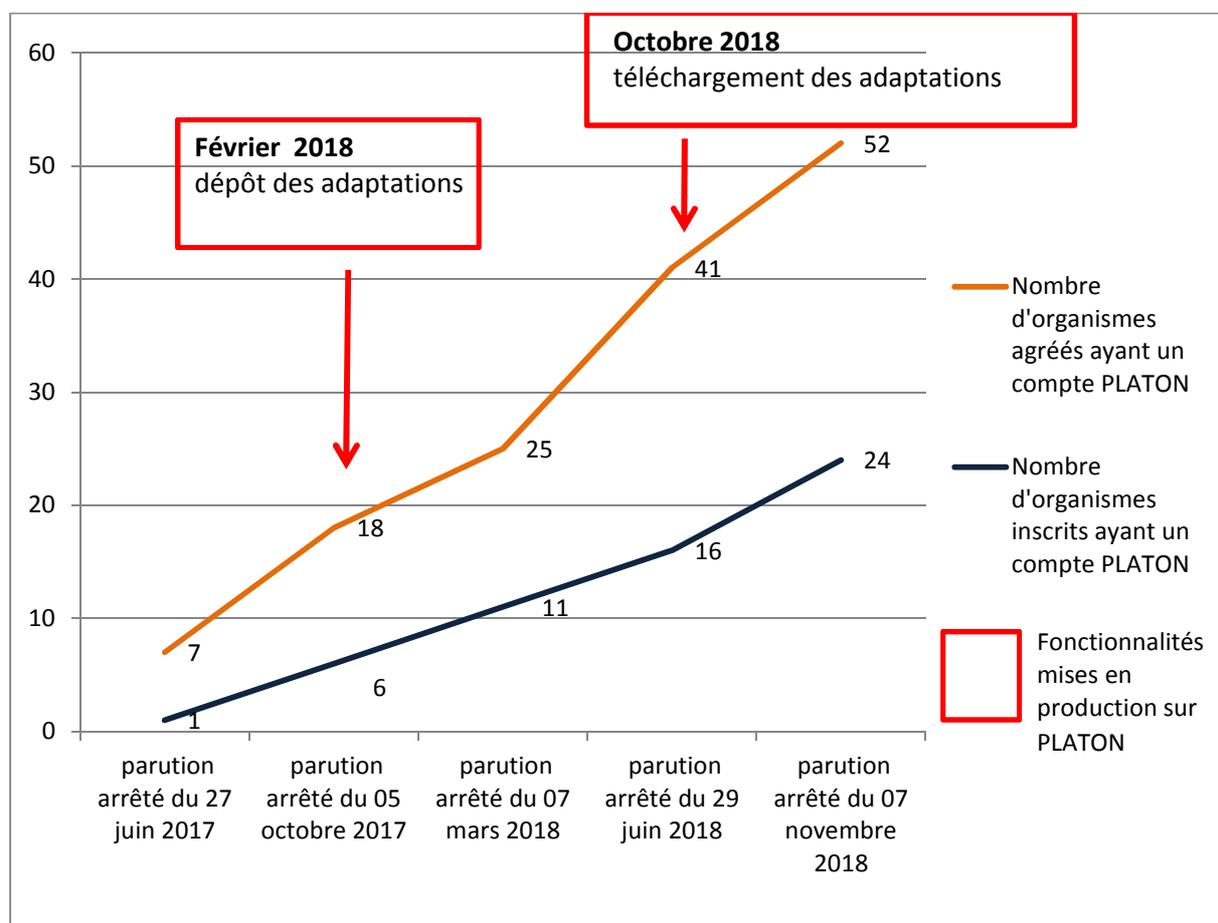
Depuis la modification du cadre légal de l'exception handicap, 34 organismes ont été inscrits et 52 agréés. Pour la seule année 2018, **17 organismes inscrits et 34 organismes agréés ont vu leur habilitation officialisée par la parution au Journal Officiel**.³

Tous les organismes agréés disposent d'un compte PLATON sur lequel ils peuvent demander les fichiers sources éditeur, déposer les adaptations numériques qu'ils ont réalisées et télécharger les adaptations déposées par les autres organismes.

³ Arrêté du 07 mars 2018, du 29 juin 2018 et du 07 novembre 2018.

24 organismes inscrits sur les 34 habilités disposent d'un compte PLATON leur permettant le dépôt et la récupération des adaptations. En effet, 10 organismes n'ont pas encore procédé à leur inscription sur la plateforme.⁴

Evolution du nombre d'organismes inscrits et agréés ayant un compte PLATON dans le nouveau cadre légal.



1.3. Suite de la mission interministérielle sur l'édition adaptée

Préconisation sur la sélection des fichiers adaptés

Le rapport de la mission interministérielle sur l'édition adaptée, rendu en décembre 2016, préconise dans sa résolution 8 de « considérer la première année de mutualisation sur la plateforme de la BnF PLATON comme une année expérimentale permettant d'affiner les critères de sélection et de conservation pérenne ».⁵

⁴ Après publication au Journal Officiel, le Centre Exception handicap contacte les organismes pour les inviter à remplir un formulaire Cerfa afin d'inscrire les personnes qui seront habilitées à accéder à la plateforme PLATON et de leur envoyer ainsi des codes de connexion.

⁵ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/174000167.pdf>

La possibilité de déposer des adaptations est effective depuis le 12 février 2018 ; elle n'a cependant concerné qu'un faible nombre d'organismes, en raison du renouvellement progressif des habilitations au cours de l'année 2018 – les plus importants producteurs d'adaptations ayant renouvelé plus tardivement leur agrément. Par ailleurs, le dépôt d'adaptations a concerné plus particulièrement des organismes spécialisés dans l'adaptation scolaire.

C'est pourquoi la plateforme PLATON contient, fin 2018, **moins d'un millier d'adaptations, ce qui ne permet pas une analyse suffisamment fine pour mettre en place des critères de sélection**. Il apparaît ainsi nécessaire d'attendre une année supplémentaire une fois que le renouvellement de toutes les habilitations et la mise en place du dépôt par flux auront permis la constitution d'un fonds assez conséquent pour être analysé. **Il ne sera donc opéré aucune sélection automatique dans la récupération des fichiers adaptés sur PLATON pendant l'année 2019.**

Préconisation « 300 bibliothèques publiques habilitées »

La BnF a participé au groupe de travail piloté par le Ministère de la Culture « **Objectifs 300 bibliothèques habilitées** » en réponse à la préconisation 19 du rapport interministériel, ainsi qu'à des actions de formation (ENSSIB, Media d'OC) et d'information sur l'Exception handicap et PLATON organisées en 2018 à destination des professionnels.

1.4. Rentrée littéraire 2018

L'opération « Rentrée littéraire accessible » a été proposée pour la première fois en 2013 par le Syndicat national de l'édition (SNE) et est financée par le Centre National du Livre (CNL). Elle a été reconduite en 2018 sous l'appellation « Rentrée littéraire pour tous »⁶ avec le concours d'organismes agréés ayant répondu à l'appel à participation : l'Association Lire Sans les Yeux, BrailleNet, le Groupement des Intellectuels Aveugles et Amblyopes de France, l'Institut national des Jeunes Aveugles et le Réseau des médiathèques de Montpellier.

Les éditeurs ont proposé **371 titres**. À partir de ces listes, les organismes agréés ont formulé leurs demandes sur PLATON. Après réception des demandes, les éditeurs ont déposé les fichiers sources sur la plateforme. Les organismes participants ont alors pu convertir les fichiers éditeurs au format pivot DAISY XML. Les fichiers convertis ont ensuite été reversés sur PLATON, en tant que **fichiers adaptés**, afin que l'ensemble des organismes habilités puissent les communiquer aux bénéficiaires.

⁶ Communiqué de presse SNE-CNL-BnF du 2/10/2018 : <https://www.sne.fr/app/uploads/2018/10/Rentr%C3%A9e-accessible-SNE-CNL-BNF.pdf>

En 2018, les grandes caractéristiques de la « Rentrée littéraire pour tous » sont les suivantes :

- **79 éditeurs ont participé à l'opération.**
- **371 titres** ont été proposés par les éditeurs (contre 328 en 2017).
- Les fichiers sources déposés sur PLATON par les éditeurs l'ont été **pour 50 % en XML**, 9 % en EPUB, 32% en PDF, 7% en InDesign et 2% en Traitement de texte.
- Cette opération a permis le dépôt sur PLATON de titres par la suite primés, parmi lesquels : *Leurs enfants après eux* de Nicolas Mathieu, éditions Actes sud (prix Goncourt) ; *Le Sillon* de Valérie Manteau, éditions du Tripode (prix Renaudot) ; *Frère d'âmes* de David Diop, éditions du Seuil (prix Goncourt des Lycéens).

1.5. Les chiffres clés de PLATON pour 2018

En vue de la mise en service de la plateforme PLATON, une équipe de trois personnes a été constituée en 2009 pour former le Centre Exception handicap, qui assure le lien avec les utilisateurs, tant éditeurs qu'organismes agréés.

Entrée en service en juin 2010, la plateforme PLATON compte au total, début 2019 :

- **91 organismes habilités** ayant un compte sur PLATON (contre 57 en 2017), dont 52 agréés dans le nouveau cadre légal, 15 agréés selon l'ancien cadre légal et 24 inscrits.
En 2018, 34 nouveaux organismes ont donc été inscrits sur la plateforme dans le nouveau cadre légal.
- **1 319 éditeurs inscrits**, dont 277 inscrits en 2018 (ils étaient 709 éditeurs inscrits en 2014).
- **43 333 titres de livres et de numéros de presse.**

Pour la seule année 2018, on compte :

- 21 813 demandes d'organismes, dont 12 305 transmises aux éditeurs.
- 10 920 fichiers déposés par les éditeurs au titre des demandes de 2018.
- 9 896 documents déclarés adaptés.
- 18 110 adaptations produites à partir des fichiers éditeurs.⁷
- 928 adaptations déposées.
- 52% de livres hors scolaires déposés au format XML.
- 158 manuels scolaires déposés par les éditeurs sans demande préalable.

⁷ Un titre peut donner lieu à plusieurs adaptations de types différents (braille papier et fichier audio DAISY, par exemple).

Bilan 2016-2018

Année	Nouveaux organismes habilités	Demandes des organismes agréés	Demandes transmises aux éditeurs	Documents déposés par les éditeurs ⁸	Documents adaptés	Adaptations produites	Adaptations déposées sur PLATON
2016	9	13 371	8 061	7 106	7 305	12 221	
2017	8	16 825	9 757	8 807	8 733	14 244	
2018	34 ⁹	21 813	12 305	10 920	9 896	18 110	928

2. Les demandes de fichiers éditeur et leur dépôt

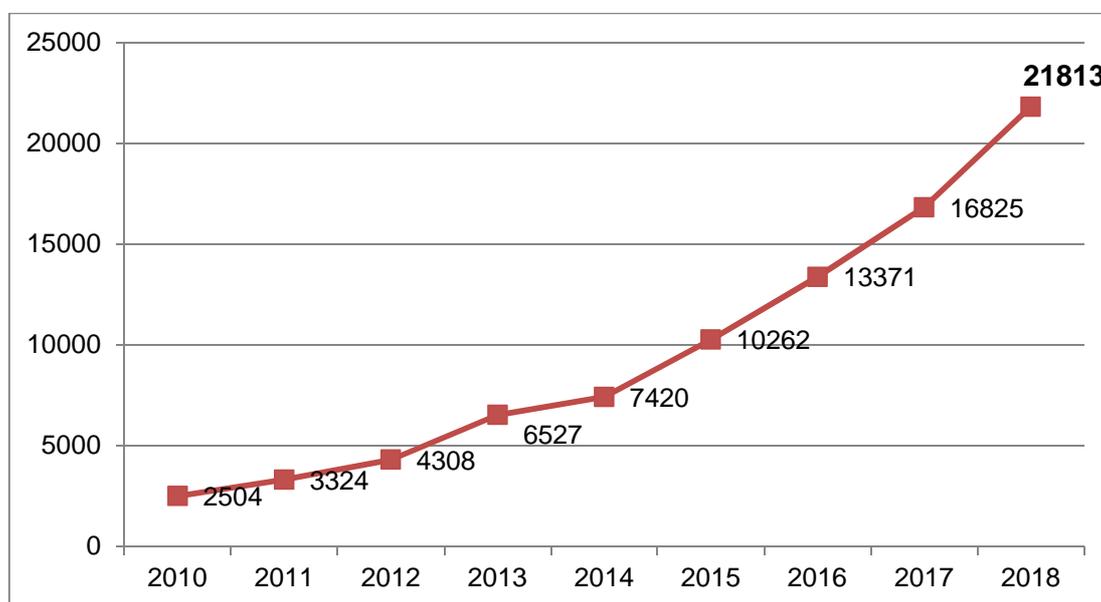
Seuls les organismes agréés (76 sur PLATON fin 2018¹⁰) peuvent demander sur PLATON les fichiers des éditeurs pour réaliser des adaptations.

2.1. Accroissement du nombre de demandes

Accroissement du nombre de demandes formulées par les organismes

En 2018, le nombre de demandes formulées par les organismes agréés a de nouveau très fortement augmenté, passant de 16 825 en 2017 à 21 813 en 2018.

Demandes formulées sur PLATON depuis l'ouverture de la Plateforme



⁸ Nombre de documents déposés par les éditeurs à la date du 14 février 2017 suite aux demandes formulées par les associations en 2017 (c'est-à-dire en tenant compte du délai légal des 45 jours accordé pour le dépôt par les éditeurs).

⁹ Sont comptabilisés ici l'ensemble des organismes ayant renouvelé ou demandé leur habilitation dans le nouveau cadre légal et ayant un compte PLATON en 2018. Les 8 organismes inscrits ayant validé leur inscription sur PLATON début 2019 ne sont donc pas pris en compte.

¹⁰ La demande de fichiers éditeurs est possible par les organismes agréés dans l'ancien cadre légal et dans le nouveau cadre légal.

Cette très forte hausse s'explique par :

- Une augmentation du nombre de demandes formulées par le principal organisme adaptateur de littérature générale : 9 416 demandes en 2018 (contre 7 353 en 2017), représentant 43% du total des demandes, tous documents confondus, et 62% des demandes de livres (hors scolaires).
- Des demandes plus nombreuses émanant des organismes spécialisés dans l'adaptation de livres scolaires. En 2018, 19 organismes ont demandé plus de 100 titres scolaires.

Accroissement du nombre de demandes transmises aux éditeurs

Le nombre de demandes transmises aux éditeurs a de ce fait fortement augmenté : 12 305 demandes de fichiers ont été transmises aux éditeurs en 2018 contre 9 757 en 2017.

Le différentiel important entre les demandes formulées par les organismes agréés et celles transmises aux éditeurs s'explique par deux raisons principales :

Les demandes n'entrant pas dans le cadre législatif (ne portant pas sur des ouvrages imprimés dont le dépôt légal est postérieur à dix ans glissant ou sur des ouvrages numériques) ne sont pas transmises aux éditeurs : c'est le cas pour 1 471 des demandes, soit 6% du total, contre 794 en 2017 (4%). L'équipe du Centre Exception handicap a, après ce constat, renforcé sa communication, par l'envoi d'un guide aux organismes utilisateurs et l'organisation d'une matinée utilisateurs en février 2019, afin de rappeler particulièrement la limite des dix dernières années pour les titres imprimés.

- Lorsqu'un document est demandé par plusieurs organismes, l'éditeur n'est sollicité que la première fois ; c'est le cas par exemple des titres de littérature générale de la rentrée littéraire, ainsi que des livres scolaires fréquemment redemandés par les organismes d'une année sur l'autre.

La tendance, déjà observée ces deux dernières années, se confirme en 2018 avec l'augmentation des demandes portant sur les titres des éditeurs déjà les plus sollicités et une augmentation des demandes portant sur des titres auto-produits ou publiés par de petites maisons d'éditions.

Ainsi, seuls 652 éditeurs ou groupes éditoriaux (sur les 1 319 éditeurs inscrits) ont été sollicités en 2018. 256 éditeurs, soit près de 40% de ces éditeurs, n'ont été sollicités que pour un seul titre.

Nombre d'éditeurs sollicités en 2018 par nombre de titres demandés

Nombre de titres demandés	1 à 2 titres	3 à 10 titres	11 à 50 titres	51 à 100 titres	101 à 300 titres	Plus de 301 titres
Nombre d'éditeurs sollicités	353	178	77	14	19	9

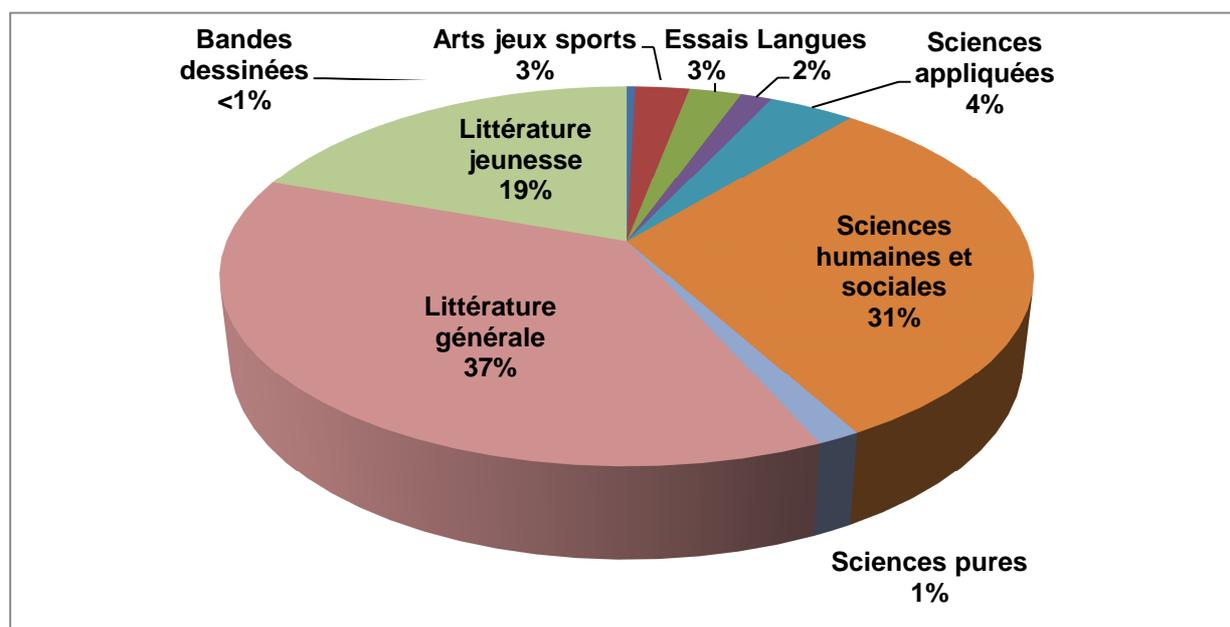
Les neuf groupes éditoriaux les plus sollicités représentent près de 41% de la totalité des demandes transmises aux éditeurs (contre 34% en 2017), soit 5 028 titres.

Demandes de livres hors scolaire

14 489 **demandes de livres** (hors scolaire) ont été formulées par les associations, soit près de 66% des demandes totales (pourcentage identique à l'année précédente), dont 9 928 ont été transmises aux éditeurs.

Les demandes de livres transmises aux éditeurs émanent, pour presque 70%, d'un seul organisme.

Répartition des demandes transmises aux éditeurs en 2018 selon le genre éditorial



La part de la fiction (adulte et jeunesse) diminue légèrement et représente 56% du total des demandes de livres transmises aux éditeurs (contre 62% en 2017). Il s'agit principalement de sorties récentes.

La part des demandes pour les documentaires de sciences humaines et sociales (en augmentation) représente plus d'un tiers du total des demandes.

Demande de livres scolaires et parascolaires

5 228 titres de livres scolaires (manuels, cahiers d'exercices, collections universitaires) ont fait l'objet d'une demande par les organismes, dont 1 104 ont été transmises aux éditeurs. Le différentiel très important entre le nombre de demandes formulées par les organismes et le nombre de demandes transmises aux éditeurs s'explique par :

- Le fait que les manuels scolaires sont demandés plusieurs fois par différents organismes.
- Le dépôt sur PLATON dès parution (très important en 2017) des manuels scolaires portant sur les nouveaux programmes de 2016 pour le collège. Les titres demandés par les organismes se trouvaient donc en partie déjà sur la plateforme.

En 2018, la part des demandes portant sur des ouvrages de l'enseignement supérieur a très fortement augmenté, passant de 13% en 2017 à 44% en 2018.

2.2. Les dépôts de fichiers éditeurs sur PLATON

Répartition des dépôts

Type de documents déposés/ Années	Livres	Livres scolaires	Numéros de périodiques	Partitions
2017	7 225	1 193	338	1
2018	8 725	971	1 224	-

Les dépôts des fichiers par les éditeurs reflètent les demandes des organismes et sont donc également en forte augmentation. Les dépôts des livres (hors scolaires) ont de nouveau particulièrement augmenté passant de près de 3 000 en 2014 à plus de 6 000 en 2016 et plus de 8 700 en 2018.

Les dépôts de périodiques, comptabilisés au numéro sur PLATON (qui ne prennent pas ici en compte les abonnements), sont en très forte augmentation suite à la demande formulée par un organisme portant sur deux quotidiens pour la jeunesse.

Le dépôt des livres scolaires

Le nouveau cadre légal modifie le processus pour les manuels scolaires, puisqu'ils doivent désormais, depuis la publication du décret du 28 février 2017, être déposés par les éditeurs au moment de leur mise à disposition pour le public, sans demande préalable des organismes. Le service étant en production sur PLATON depuis mars 2017, les organismes peuvent ainsi avoir accès sans délai au fichier présent dans le catalogue PLATON.

158 manuels scolaires (au sens du code de l'éducation) ont été ainsi déposés en 2018 sur PLATON, contre 338 en 2017, année de parution de nombreux manuels suite au changement des programmes du collège.

813 livres scolaires et parascolaires ont été déposés par les éditeurs, hors dispositif automatique, suite à la demande d'un seul organisme, soit un taux de réponse aux demandes d'environ 88% (contre 91% en 2017). Cette baisse masque deux situations très différentes : le taux de dépôt est de plus de 92 % pour les livres scolaires du primaire et du secondaire ; il est en revanche de 82% pour les ouvrages de l'enseignement supérieur.

Délai de dépôt

Le nouveau cadre légal fixe désormais à 45 jours le délai légal de dépôt d'un fichier dès transmission de la demande.

Près de 89% des demandes formulées par les organismes agréés en 2018, tous types de documents confondus, ont été suivies d'un dépôt de fichier par l'éditeur. Ce pourcentage est en légère baisse par rapport à l'année précédente (90%).

Un peu plus de 10% des titres demandés en 2018 n'ont pas été déposés. Près de 90% de ces titres ont fait l'objet d'un refus motivé indiqué par l'éditeur sur la plateforme PLATON (1 325 refus en 2018, dont près de 60% pour « absence de fichier numérique » chez l'éditeur).

Au total, depuis la mise en service de la plateforme en 2010, 840 documents demandés aux éditeurs restent en retard de livraison sur les 85 789 demandes transmises, soit moins de 1% des titres.

Délai de livraison des livres (hors livre scolaires)

Pourcentage des livres déposés dans le délai légal (45 jours) de 2016 à 2018 :

Documents	2016	2017	2018
Livrés entre 0 et 10 jours	49%	55%	51%
Livrés entre 11 et 45 jours	22%	23%	23%
Total	70%	78%	74%

Pourcentage des livres déposés hors délai légal ou non livrés de 2016 à 2018 :

Documents	2016	2017	2018
Livrés entre 46 et 60 jours (ancien délai légal)	7%	4%	3%
Livrés entre 61 à 70 jours	3%	1%	1%
Livrés au-delà de 70 jours	9%	5%	6%
Total livrés hors délai	19%	10%	10%
Non livrés ou refusés par l'éditeur	10%	12%	10%

Le pourcentage de titres livrés dans le délai légal a baissé en 2018 : 74% des titres sont livrés dans le délai légal, et 10% hors délai. Le volume des demandes ainsi que la typologie des éditeurs sollicités (de plus en plus de petites structures) rendent également plus difficile le travail de relances effectué par l'équipe du Centre Exception handicap.

Délai de livraison des livres scolaires

Pourcentage des livres déposés dans le délai légal (45 jours) de 2016 à 2018 :

Documents	2016	2017	2018
Livrés entre 0 et 10 jours	35%	62%	58%
Livrés entre 11 et 45 jours	36%	22%	21%
Total	72%	84%	79%

Pourcentage des livres déposés hors délai légal ou non livrés de 2016 à 2018 :

Documents	2016	2017	2018
Livrés entre 46 et 60 jours (ancien délai légal)	6%	4%	2%
Livrés entre 61 à 70 jours	2%	2%	1%
Livrés au-delà de 70 jours	13%	5%	3%
Total livrés hors délai	21%	10%	6%
Non livrés ou refusés par l'éditeur	7%	6%	15%

Le pourcentage des livres scolaires livrés dans le délai des 45 jours diminue en 2018. Cela s'explique par la hausse, entre 2017 et 2018, des demandes ne concernant pas les manuels (déposés, eux, dès parution).

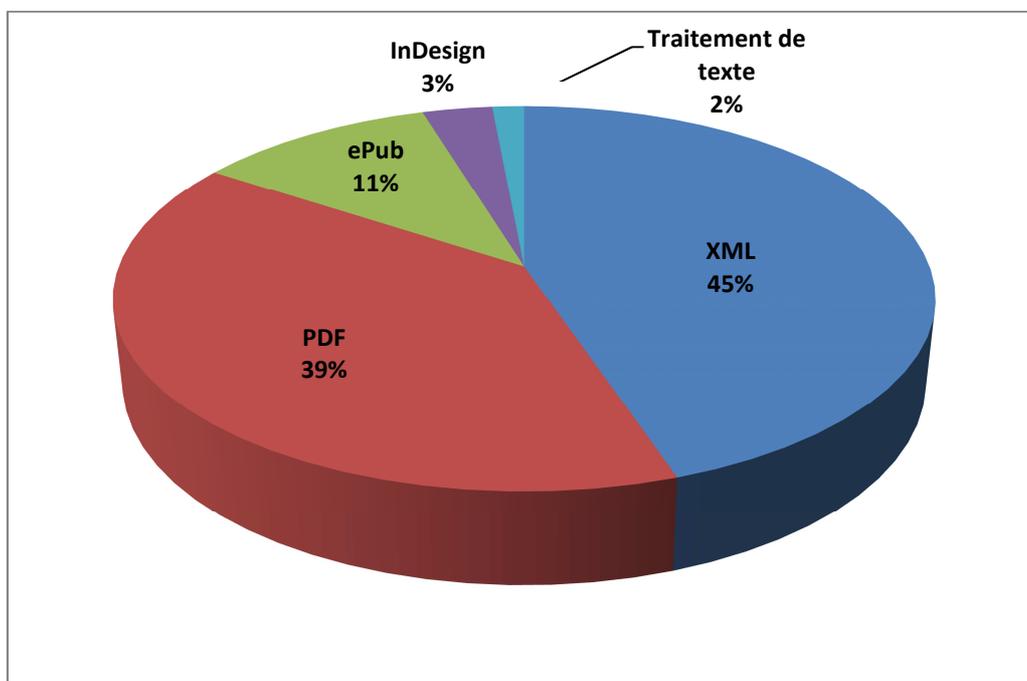
La durée moyenne de transfert pour les livres scolaires est cependant la plus courte après celle des titres de presse (8 jours pour un titre demandé au numéro) : 16 jours en moyenne pour un livre scolaire du primaire ou du secondaire, 18 jours pour un ouvrage du supérieur.

En 2016, ces moyennes étaient respectivement de 43 et 54 jours, et de 27 et 31 jours en 2017.

Les formats livrés sur PLATON par les éditeurs

L'arrêté du **23 mai 2017**¹¹ fixant la liste des formats facilitant la production de documents adaptés demande que le fichier numérique déposé par un éditeur soit structuré au format XML si l'éditeur dispose de ce format. Dans les autres cas, l'éditeur peut déposer un autre format parmi la liste fournie par l'arrêté. Cependant, en l'absence de format structuré XML pour un livre numérique édité dans un format autre que le PDF, l'éditeur transmet le fichier dans un de ces formats facilitant l'adaptation à l'exception du PDF.

Formats déposés par les éditeurs en 2018, tous documents confondus

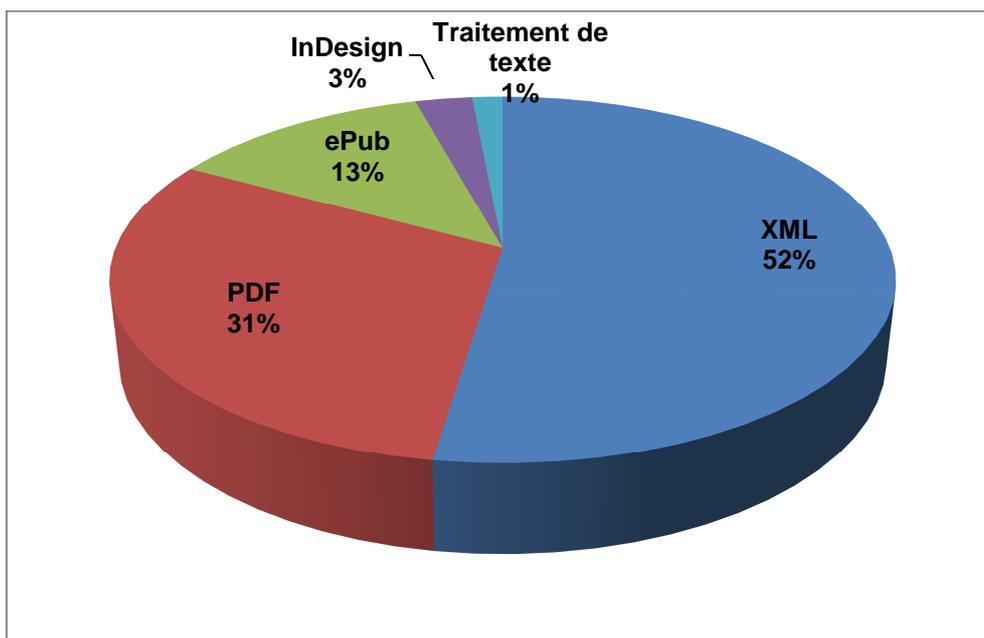


En 2018, les formats structurés les plus adaptables (XML et EPUB) représentent 56% des dépôts, tous documents confondus, contre 57% en 2017. La diminution de la part du format XML (45% en 2018 contre 47% en 2017) s'explique en partie par l'augmentation du dépôt des fichiers en format EPUB (11% en 2018 contre 10% en 2017).

Le dépôt du format InDesign recule (3% en 2018 contre 7% en 2017), tandis que celui du format PDF augmente, passant de 33% en 2017 à 39% en 2018.

¹¹ Arrêté du 23 mai 2017 fixant la liste des formats facilitant la production de documents adaptés : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/23/MICE1711766A/jo/texte>

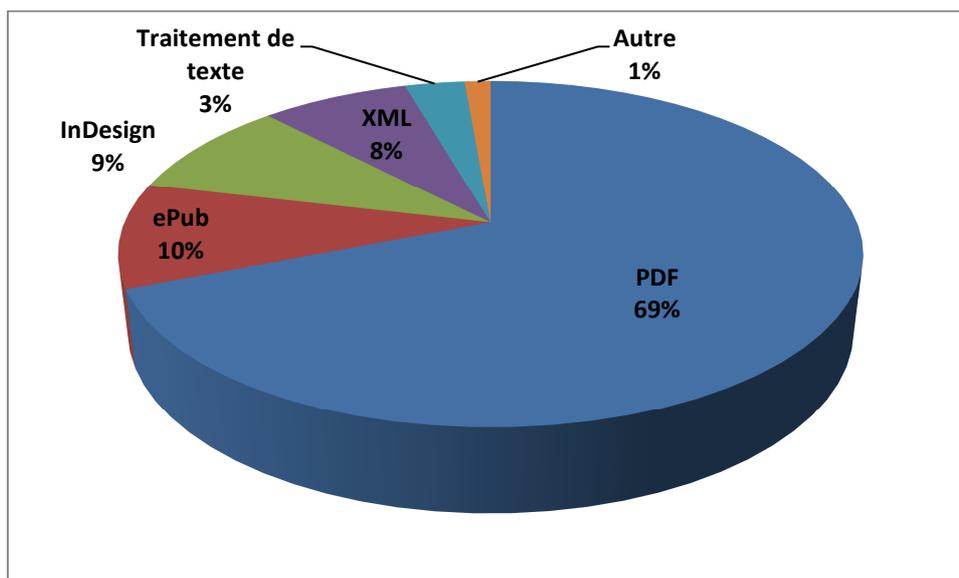
Formats des livres (hors livres scolaires) déposés par les éditeurs en 2018 :



La part du dépôt des formats structurés (XML et EPUB) **pour les livres** (fictions adultes et jeunesse, documentaires) est stable en 2018 et représente 65% des titres déposés. Si la part du format XML est en légère baisse (52% en 2018 contre 54% en 2017), celle du format EPUB est en hausse (13% en 2018 contre 11% en 2017). Les 10 éditeurs les plus sollicités pour les livres (hors livres scolaires) depuis la création de la plateforme PLATON déposent majoritairement en formats XML ou EPUB. Les dépôts de littérature générale se font très majoritairement en format structuré (60% au format XML et 14% au format EPUB), même si leur part est en légère baisse par rapport à 2017.

Le format PDF représente un tiers des dépôts de livres. La part de dépôt en PDF atteint 46% pour la seule littérature de jeunesse. Le dépôt du format XML progresse cependant pour la littérature jeunesse qui englobe à la fois albums, premiers romans et romans adolescents, et représente 34% des dépôts.

Formats des livres scolaires déposés par les éditeurs en 2018 :



Le format PDF reste le format le plus déposé pour les livres scolaires, et sa part a augmenté en 2018, passant de 57% en 2017 à 69% en 2018. Il est prépondérant pour les ouvrages du primaire et du secondaire, représentant 76% de ces dépôts, et est en augmentation pour les titres de l'enseignement supérieur, où il est passé de 47% en 2017 à 58% en 2018.

La part du format InDesign, format propriétaire que tous les organismes ne sont pas en mesure de traiter, a de nouveau nettement diminué, passant de 21% en 2017 à 9% en 2018.

2.3. La Presse

Les demandes de périodiques peuvent être formulées de deux façons : par fascicule (selon le même principe qu'une demande de livre) ou, depuis septembre 2013, par abonnement.

En 2018, **101 titres de périodiques sont inscrits** sur PLATON. 68 titres peuvent être demandés au numéro et 33 titres sont déposés par abonnement.

Les demandes de fichiers éditeurs par fascicules

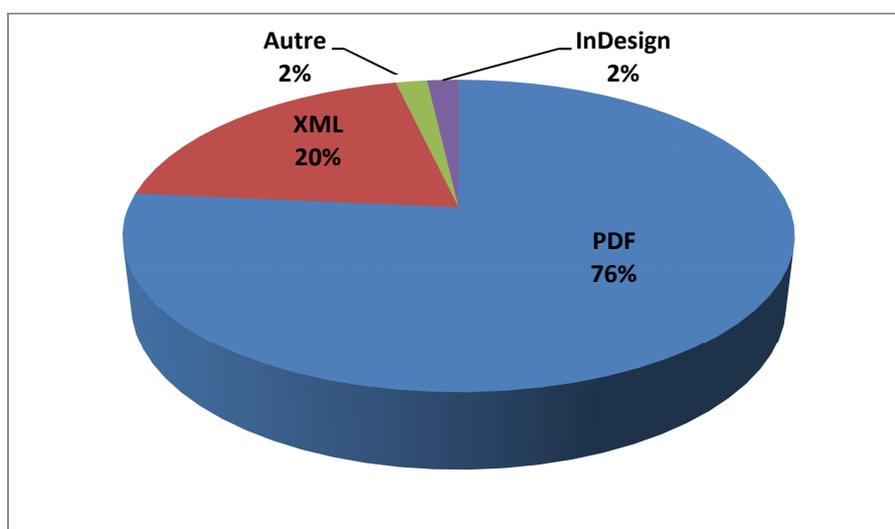
Les demandes de périodiques par fascicules (au numéro) ont très fortement augmenté en 2018 avec la formulation de 1 392 demandes de numéro de presse, dont 1 274 ont été transmises aux éditeurs.

Les demandes étant comptabilisées au numéro, les fluctuations d'une année sur l'autre s'expliquent par la fréquence de parution des titres demandés. Ainsi, en 2018, deux quotidiens pour la jeunesse (*Le Petit Quotidien* et *Mon quotidien*) ont été demandés au numéro.

Les 1 392 demandes au numéro, formulées par 5 organismes, portent sur 40 titres de presse, dont 30 titres de presse jeunesse. Les titres de la presse jeunesse sont en général demandés de manière suivie, à l'instar d'un abonnement.

1 224 demandes ont été honorées par les éditeurs, soit près de 96%. Le délai de transfert moyen pour les demandes au numéro est de 8 jours.

Types de formats déposés en 2018 par les éditeurs pour les périodiques demandés par fascicule :



Le format PDF reste prépondérant : il représente 76% des numéros déposés, et particulièrement pour de nombreux titres de jeunesse. Cependant, certains éditeurs de périodiques ne souhaitant pas contracter avec un agrégateur déposent également en format XML (20% du total des numéros déposés).

Les abonnements

Depuis septembre 2013, les organismes agréés ont la possibilité de s'abonner sur PLATON à des titres de presse. Deux sociétés gérant une plateforme de contenus de presse, EDD et CFC, ont signé un contrat avec la BnF, ce qui facilite la gestion des flux, tant pour les éditeurs que pour les organismes d'adaptation.

Par ces contrats, les deux plateformes s'engagent, **lorsqu'elles ont été formellement et préalablement mandatées par un éditeur**, à s'acquitter en son nom de son obligation de

dépôt, et à livrer le jour de sa parution le périodique demandé par les organismes agréés sur la plateforme PLATON, sans qu'il soit besoin de formuler une nouvelle demande pour chaque numéro.

En 2018, ce dispositif concernait 5 organismes pour **40 abonnements** à 28 titres de presse. **20 nouveaux abonnements** ont été mis en place en 2018.

Les fichiers déposés en XML sont adaptés en DAISY audio et braille numérique.

3. Les adaptations réalisées par les organismes : déclaration, dépôt et récupération des fichiers adaptés sur PLATON

3.1. Les adaptations déclarées sur PLATON

Depuis la mise en service de PLATON en 2010, les organismes qui ont réalisé une adaptation à partir du fichier source éditeur sont invités à indiquer la nature de l'adaptation réalisée. Cette donnée sert à des fins statistiques et de suivi pour les éditeurs. L'information sur l'adaptation déclarée est également envoyée via un service web SRU (*Search retrieval by URL*) à la Banque de Donnée de l'Édition Adaptée de l'INJA (Institut national des jeunes aveugles).

Avec la mise en service de la mutualisation des fichiers adaptés sur PLATON et le renouvellement progressif des habilitations, plusieurs types de déclarations d'adaptation ont coexisté en 2018, année de transition :

- Les déclarations d'**adaptations réalisées à partir des fichiers source** par des **organismes n'ayant pas renouvelé leur habilitation dans le nouveau cadre légal** et qui n'étaient donc pas tenus de déposer sur PLATON les fichiers adaptés concernant ces déclarations.
- Les déclarations d'**adaptations imprimées réalisées à partir des fichiers sources** par des organismes agréés n'ayant pas souhaité déposer sur PLATON le fichier ayant servi pour leurs adaptations (puisque l'obligation de dépôt porte sur les adaptations numériques).
- Les déclarations d'**adaptations suivies du dépôt des fichiers adaptés** sur la plateforme PLATON par les organismes ayant renouvelé leur habilitation dans le

nouveau cadre, **que ces adaptations aient été ou non réalisées à partir des fichiers source éditeurs.**

Afin d'harmoniser les données, un nouveau référentiel a été mis en place sur PLATON, après concertation avec les organismes par envoi d'un questionnaire en 2017. Ce référentiel est évolutif en fonction des besoins des nouveaux utilisateurs (par exemple à destination des bénéficiaires « DYS » présentant des troubles de la cognition) et des évolutions dans le domaine de l'adaptation.

Les données présentées ci-dessous prennent en compte l'ensemble des déclarations d'adaptation, qu'elles aient été ou non suivies d'un dépôt.

Le nombre de documents adaptés et le nombre d'adaptations ont nettement augmenté : 9 896 titres ont ainsi été adaptés en 2018 (contre 8 733 en 2017) et 18 110 adaptations ont été réalisées (contre en 14 244 en 2017) dont 66% de livres, 31% de livres scolaires et 3% de numéros de périodiques.

Type d'adaptations déclarées sur PLATON

Les adaptations imprimées (gros caractère, braille, relief) représentent 24,5% du total des adaptations déclarées contre 75,5% pour les adaptations sous forme numérique.

Types d'adaptations déclarées par type de documents :

Adaptations imprimées :

Type d'adaptation	Pourcentage du total des adaptations déclarées en 2018, tous documents confondus	Pourcentage du total des adaptations de livres (hors scolaire) déclarées en 2018	Pourcentage du total des adaptations de livres scolaires déclarées en 2018
TOTAL adaptations imprimées	24,5%	18%	36,1%
Braille (intégral et abrégé)	5,8%	6,7%	2,7%
Gros caractères	18,5%	11,2%	32,8%
Relief	0,2%	0,1%	0,6%

Adaptations numériques :

Type d'adaptation	Pourcentage du total des adaptations déclarées en 2018, tous documents confondus	Pourcentage du total des adaptations de livres (hors scolaire) déclarées en 2018	Pourcentage du total des adaptations de livres scolaires déclarées en 2018
TOTAL adaptations numériques	75,5%	82%	63,9%
Braille numérique (intégral et abrégé)	13,2%	20%	0,2%
MP3 (audio autre que DAISY)	0,6%	0,9%	-
DAISY Texte	28,5%	42%	0,7%
Full DAISY voix de synthèse	3,6%	5,1%	-
PDF	21,7%	6,8%	57,9%
Traitement de texte (.DOC .TXT .ODT)	5 %	4%	4,9%
RTF	0.2%	0,3%	0,1%
EPUB adapté	0,1%	0,1%	0,1%
XML DTBook ¹²	2,6%	2,8%	-

Ce tableau amène plusieurs remarques :

- Les formats **DAISY texte et full DAISY** (permettant la synchronisation du texte et de la voix de synthèse) sont les formats d'adaptation les plus déclarés pour les livres hors scolaire (près de 50% du total).
- Les adaptations en braille concernent les livres hors scolaire et se font majoritairement sous forme numérique (20%).
- Les adaptations d'ouvrages scolaires se font principalement en gros caractères, soit imprimés (pour plus d'un tiers des adaptations), soit sous forme PDF ou traitement de texte (pour plus de 60% des adaptations).
- Les adaptations en relief concernent les ouvrages scolaires (adaptations de cartes, de schémas issus de manuels) et représentent un peu moins de 1% des adaptations de livres scolaires.

¹² Format pivot, nécessitant une transformation avant d'être communiqué au bénéficiaire.

3.2. La mutualisation des fichiers adaptés sur PLATON

Les organismes inscrits et agréés doivent désormais déposer leurs adaptations numériques sur PLATON et ont accès aux autres adaptations déposées. Le service de dépôt des fichiers adaptés sur PLATON a été ouvert le 12 février 2018.

Volumétrie des adaptations déposées

928 adaptations de 709 titres ont été déposées en 2018, réalisées en très grande majorité à partir des fichiers éditeurs. Seuls 116 titres adaptés ont été déposés sans qu'il y ait eu de fichier éditeur déposé sur PLATON (soit moins de 15% du total des dépôts).

Tous les organismes habilités dans le nouveau cadre légal en 2018 n'ont pas encore commencé à déposer leurs adaptations numériques.

Typologie documentaire

Les dépôts concernent pour près de 30% des livres scolaires, déposés pour la plupart sous une forme partielle (par chapitres). La littérature jeunesse est également très largement représentée.

Les formats déposés

Sur les 928 dépôts de fichiers adaptés en 2018, 60,5% l'ont été en format Word ou ODT, 11% en format pivot XML DTBook, 10,5% en PDF, 5% en MP3, 4% en TXT, 3% en DXB (permettant une impression braille papier), 2% en DAISY audio voix humaine, 1,5% en RTF, 1,5% en InDesign adapté, 0,5% en BRF (braille numérique), 0,5% en EPUB adapté.

3.3. La récupération des fichiers adaptés

La récupération des fichiers adaptés est effective sur PLATON depuis le 22 octobre 2018.

A la mi-décembre (12/12/2018), on comptabilisait 23 téléchargements provenant de 9 organismes, dont 5 organismes inscrits, parmi lesquels 3 bibliothèques de lecture publique.

Chacun de ces organismes a téléchargé entre 1 et 7 titres.

4. Perspectives

4.1. Suites de la mise en œuvre des évolutions législatives

De nouveaux développements doivent permettre de poursuivre la mise en œuvre la loi LCAP sur PLATON :

- L'extension aux périodiques de la fonctionnalité de dépôt sur PLATON des fichiers adaptés.
- La clôture automatique de la demande d'un fichier source par son passage à l'état « adapté » dès lors qu'un fichier adapté a été déposé à l'unité ou par flux par l'organisme à l'origine de la demande.
- La mise en place d'un circuit de gestion des anomalies de dépôt des fichiers adaptés (anomalies techniques ou erreurs – dans le signalement du titre par exemple). Il pourrait également servir d'aide à l'établissement des règles de sélection des fichiers adaptés.

4.2. Communication autour de la mise en place des nouveaux services et accompagnement des utilisateurs

L'extension du périmètre légal de la plateforme PLATON a fait émerger le besoin de précisions sur le nouveau contour légal et les fonctionnalités de la plateforme qui en découlent, besoin émanant des nouveaux utilisateurs, mais également d'organismes inscrits sur la plateforme depuis plusieurs années.

Pour y répondre, les guides d'utilisation de PLATON ont été déclinés en fonction du profil des utilisateurs, et une matinée d'information et de démonstration à destination des utilisateurs a été organisée le 12 février 2019, réunissant plus de soixante participants à la Bibliothèque nationale de France. Y ont été abordés les aspects juridiques et les bonnes pratiques informatiques ou techniques autour de l'utilisation de la plateforme.

En complément et afin de répondre aux questions des utilisateurs, des réunions téléphoniques collectives pourront également être organisées afin de présenter la plateforme en fonction des différents usages possibles (organismes agréés, organismes inscrits réalisant des adaptations, organismes inscrits ne réalisant pas d'adaptations).

4.3. Poursuite des échanges avec les utilisateurs

Au-delà des questions liées à l'utilisation actuelle de la plateforme, les utilisateurs seront de nouveau sollicités par le Centre Exception handicap pour contribuer à la réflexion sur la suite des évolutions rendues nécessaires par le nouveau cadre légal, comme l'évolution du référentiel des adaptations ou la mise en place d'une sélection des fichiers adaptés à conserver sur PLATON.